

Province de Québec
Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts
MRC Maskinongé

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC, vous est par les présentes donné par la soussignée, Maryse Allard, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts, que le conseil municipal de cette municipalité a adopté lors de sa séance ordinaire du conseil tenue le 4^{ème} jour du mois de mai deux mille vingt -six (2026-05-04), un règlement portant le #483-2026 intitulé :

Règlement 483-2026 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus(es) municipaux.

Le présent règlement a pour objet de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la Municipalité ou, en sa qualité de membre du conseil de la Municipalité, d'un autre organisme;

Il y a eu avis de motion et dépôt du projet de ce règlement à la séance ordinaire du 7 avril 2026.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement ou en obtenir une copie à nos bureaux au 101 rue Hôtel-de-Ville, Saint-Alexis-des-Monts durant les heures normales de bureau ou vous référer au site Internet de la municipalité, soit : www.saint-alexis-des-monts.ca.

DONNÉ à Saint-Alexis-des-Monts.
Ce 5^{ème} jour du mois de mai 2026 (2026-05-05)


Maryse Allard
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, résidant à **SAINT-ALEXIS-DES-MONTS** certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil le 5^{ème} jour du mois de mai 2026 (2026-05-04).

Signé : 
Maryse Allard
Directrice générale et greffière-trésorière